

La rafle du 26 août 1942 en Creuse

Six semaines après la rafle du "Vel' d'hiv" dans la région parisienne, le 26 août 1942, une rafle frappe les Juifs étrangers réfugiés en Creuse.

Les Juifs étrangers, enfants ou adultes, sont l'objet, même en zone sud, d'une double suspicion administrative. Étrangers, ils sont soumis à la législation spécifique sur les étrangers, renforcée au moment de la guerre, maintenue et aggravée après l'armistice. Juifs, ils sont sous la contrainte du second statut juif du 2 juin 1941. Qu'ils vivent dans les maisons de l'OSE ou qu'ils soient réfugiés dans une commune, ils sont sous la surveillance constante de l'administration préfectorale. C'est elle qui organise la rafle du 26 août 42.

91 personnes arrêtées...

Le 26 août 1942, une rafle frappe les Juifs étrangers réfugiés en Creuse. Ils croyaient y avoir trouvé un abri contre la déportation par les Allemands, mais Laval a accepté de livrer à ces derniers 10 000 Juifs étrangers vivant en zone "libre". Chaque département doit fournir son quota. Le préfet de la Creuse établit une liste de Juifs à arrêter et charge la gendarmerie de l'opération. On décide qu'ils seront rassemblés à Boussac et, dans le plus grand secret, on demande aux gendarmes de vérifier leur présence avant l'arrestation.

Au petit matin du 26 août, les gendarmes de Grand-Bourg débarquent à Chabannes. Six personnes sont arrêtées : quatre éducateurs et deux enfants...

Le même jour, à 4 heures du matin, cinq gendarmes de Pontarion se présentent au hameau des Combes, dans la commune de Saint-Hilaire-le-Château. Depuis deux ans, Henri Wolff vit ici avec ses parents. Réfugiés, ils ont une petite maison, un lopin de terre et du bois pour se chauffer. Le village est devenu pour eux un "havre de paix et de chaleur humaine".

Arrêtés, ils n'ont droit qu'à une seule valise. Henri Wolff se souvient encore de la paire de gifles qu'il reçut ce matin-là du gendarme responsable de leur arrestation. Pourtant, des coups, il allait en recevoir bien d'autres...

De Creuse à Auschwitz en une semaine...

Au total, 91 personnes sont arrêtées le 26 août 1942 par la gendarmerie française. Parmi elles, une quinzaine d'enfants, le plus jeune a deux ans. Regroupées à La Souterraine, Dun, Châtelus-Malvaleix, Bonnat et Guéret, elles sont ensuite conduites vers Boussac. A Guéret, on réquisitionne pour leur transport le car de l'entreprise Marquet.

CAMP DE NEXON

RÉSIDENTS DE LA CREUSE

Liste de 13 enfants déportés le 29 Août 1942

R. Albert	2 ans	R. Gérard	16 ans
R. Hélène	5 "	M. Achille	16 "
T. Gaston	7 "	S. Marjan	17 "
T. Lily	13 "	D. Alexandre	17 "
K. Renée	13 "	H. Kurt	17 "
W. Henri	15 "	B. Wolfgang	17 "
K. Harry	15 "		

A Boussac, le préfet fait relâcher deux familles, dont quatre enfants, au motif que les pères, d'origine allemande, s'étaient engagés en septembre 1939 dans les rangs de l'armée française.

De Boussac, ils sont dirigés vers le camp de Nexon (près de Limoges), puis sur Drancy. Trois jours après leur arrestation, ils sont entassés dans le convoi n°26. Départ Drancy, destination Auschwitz. Trois jours et trois nuits entassés dans des wagons à bestiaux : sur les 1005 personnes parties de Drancy, 987 survivent, 18 sont mortes pendant le trajet.

Un voyage vers la mort pour les parents d'Henri Wolff gazés dès leur arrivée. Un voyage vers l'enfer pour Henri Wolff, lui qui, en une semaine, est passé des Combes à Auschwitz.

Il survivra trois ans dans les antichambres de la mort. Il est l'un des trois survivants de la rafle du 26 août en Creuse.

Responsabilités...

Comme le fait remarquer l'historien Jean Michaud, les responsables de la gendarmerie ne semblent pas avoir eu de grands troubles de conscience dans les préparatifs de la rafle. Tant que les Juifs n'étaient que des noms, des numéros sur des listes, leur conscience professionnelle les poussait au travail bien fait. Mais quand les numéros deviennent des hommes, des femmes, des enfants, ce n'est plus pareil. Le 24 septembre, le capitaine commandant la section de Guéret avoue que "l'exécution des mesures concernant les Juifs" a provoqué "un certain malaise" et suggère que "ces opérations, pourtant nécessaires, paraissent ne pas devoir être confiées à des militaires opérant en uniforme". Ce rapport sur l'état d'esprit des gendarmes fut enterré par la hiérarchie. Le préfet déclara même que "le ramassage des Israélites a été effectué le 26 août sans aucun incident. Les opérations ont été conduites avec le maximum d'humanité et les Israélites ont tenu, à leur arrivée à Nexon, à remercier le commandant de gendarmerie de la façon humaine dont ils avaient été traités dans la Creuse"...

